



L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Dordogne

VU l'arrêté du 4 Octobre 1991, modifié par l'arrêté du 21 février 2001 instituant la commission nationale d'action sociale des fonctionnaires et agents du Ministère de l'éducation nationale, les commissions académiques et départementales d'action sociale et fixant le rôle et la composition de ces commissions

VU les résultats obtenus par les fédérations de fonctionnaires aux dernières commissions administratives paritaires des différentes catégories de personnels

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 réformant l'organisation des services académiques et départementaux de l'éducation nationale

VU l'arrêté du 7 mars 2013 portant sur le rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – La composition de la commission départementale d'action sociale de la Dordogne est fixée ainsi qu'il suit :

Sont nommés en qualité de représentants :

1 – de l'Administration

Membres titulaires

MME MALABRE Nathalie

Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Dordogne

M. CAPPE Bruno

Proviseur du lycée « Bertran de Born » - Périgueux

Membres suppléants

Mme COQUELIN Anne-Elisabeth

Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation de la Dordogne,

M. BOISSARD Dominique

Proviseur du lycée professionnel « Pablo Picasso » - Périgueux

2 - des Fédérations de fonctionnaires

-- au titre de l'UNSA- EDUCATION

Membres titulaires

M. HADJADJI Thierry

M. BOUSQUET Jérôme

Membres suppléants

Mme MARCHAND Anne
Mme ETOURNEAU Natacha

-- au titre de la F.S.U.

Membres titulaires

M. PERDUCAT Vincent
Mme GALLERAND Sandrine
Mme ARNAUDET Isabelle

Membres suppléants

Mme REY Christelle
Mme BONNAMY Vanda
M. GUITTON Teddy

3.- de la Mutuelle Générale de l'Education nationale

Membres titulaires

Mme POUPARD Nathalie
Mme FOURREL DE FRETTE Sabine
M. FOURNIER DE LAURIERE Jean-Guy
Mme LABARTHE Cécile

Membres suppléants

Mme BLANC-PEREZ Marie-Pierre
M. LASSAVELTAT Gaël
Mme TAVERNIER Monique
Mme TURSCHWEL Sabine

Article 2 – Madame la Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Périgueux, le 03 janvier 2022

L'inspectrice d'académie,



Nathalie MALABRE